

Melanie Lavy Guedon -15 octobre, 09:18 ·

Monsieur le Président de la république [Emmanuel Macron](#), Monsieur le président de la fédération nationale des chasseurs, Messieurs les présidents des fédérations départementales, Mesdames et Messieurs les chasseurs.

Il y a 3 ans le 5 décembre 2015, mon mari est mort d'une balle en pleine tête, tué par un chasseur dans les hauteurs d'Annecy alors que nous courrions tous les 2 sur des sentiers balisés. Il était le papa de 2 petites filles, de nos 2 petites filles...

Nous aimions la nature, nous aimions le sport, nous aimions notre liberté. Ce jour-là un jeune chasseur, aveuglé par sa passion de la chasse, a tiré sans prendre le temps d'identifier sa cible (mon mari mesurait 1,83 m et nous étions à 30 cm l'un de l'autre), a enfreint toutes les règles de sécurité et a tué mon mari.

Depuis notre accident, certaines mesures de sécurité complémentaires ont été prises. Il n'y a d'ailleurs qu'en Haute Savoie que cela a été fait, les autres fédérations de chasse n'ayant pas voulu en entendre parler, cela était certainement trop contraignant...

Mais force est de constater que ces mesures sont loin d'être suffisantes et samedi, de nouveau en Haute Savoie, c'est un VTTiste de 34 ans qui est mort tué, lui également par un jeune chasseur. Il semble également qu'un Vttiste soit assez identifiable, avec son vélo... Lui aussi aimait la nature, lui aussi était heureux certainement ce jour-là de pratiquer son sport mais il est mort tué par un chasseur qui pratiquait lui aussi son loisir... !!

La différence c'est que nous pratiquons, nous, marcheurs, promeneurs, coureurs, VTTistes, ramasseurs de champignons, des loisirs qui ne mettent pas la vie d'autrui en danger. Les chasseurs si !

Et Monsieur le président, vous décidez début septembre de rendre le permis de chasse encore plus accessible en divisant son prix par 2, sans aucune contrepartie au niveau de notre sécurité et de notre liberté.

Partageons la nature, c'est cela le message des fédérations ? Comment cela est possible quand n'importe qui peut passer et obtenir son permis de chasse, sans encadrement, sans tutorat, sans zone clairement délimitée, sans jour et heures délimités le week-end, sans contrôle, sans sanction? C'est une activité qui doit être pratiquée par des personnes qui sont en mesure de pratiquer ces activités avec des règles strictes et un encadrement stricte.

La pratique aujourd'hui des sports Outdoor, des activités en plein air, le mode de vie des gens vivant à la campagne, à la montagne a évolué. N'est-il alors pas nécessaire de faire évoluer également cette pratique qui aujourd'hui tue entre 20 et 30 personnes par an.

Où vivons-nous ? Où se trouve le respect de notre liberté ?

Combien de morts faudra-t-il pour que vous décidiez de mettre des vraies mesures en place ?

Monsieur le Président, Monsieur le président de la fédération nationale des chasseurs, Messieurs les présidents des fédérations départementales, Mesdames et Messieurs les chasseurs, je vous pose la question, prenez quelques minutes pour y réfléchir.